



GROUPEMENT 82 et 83

Comités : 16 / 17 / 21 / 22 / 23

REGLEMENT DES COMPETITIONS **SAISON 2022/2023**

INDIVIDUEL PREMIERE SERIE

Les Comités Champagne Ardennes, Nord-Pas-de-Calais, Seine et Marne, Picardie et Normandie organisent, avec le regroupement 82 et 83, le Championnat INDIVIDUEL PREMIERE SERIE qui attribue le titre de Champion de Regroupement des 5 Comités et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu du :

Lieu du Championnat non défini - Du 17 au 21 mai 2023

Ce championnat est ouvert à tout joueur « Première Série » licencié dans son Comité à jour de sa cotisation 2022-2023.

Se référer au chapitre 2 « règlement des compétitions » du fascicule N° 3 « Individuels » de la FFT, dernière version.

Tous les joueurs licenciés, à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat s'ils sont classés 1ère série ou ayant été classés en 1^{ère} série Nationale, (limités à 10 ans après le dernier classement en 1^{ère} série nationale) ou ayant obtenu un titre de champion de France Open Individuel ou 1^{ère} série Individuel ou Triplettes Open ou division 1 ou Quadrettes Open ou division 1 ou vainqueur de la Coupe de France par équipes, (limités à 10 ans après le premier titre obtenu) ou hors quota (1^{ère} série Nationale et 1^{ère} série).

Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

Le nombre de joueurs qualifiés pour la finale nationale a été fixé à 7 par notre Président de Zone.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Le Championnat se déroule en 1 finale de 2 séances qui se jouera le samedi 3 décembre 2022

Espace Hector Berlioz
Quartier Saint Jean
4, Rue Hector Berlioz
60000 Beauvais

Tél du directeur d'épreuve : 06 15 21 20 96

1^{ère} séance à 13h.30 assis - 2^{ème} séance l'heure sera déterminé par l'arbitre

Les mains des preneurs seront préparées par l'arbitre, les mains de défense et le chien seront distribués à la table par le preneur.

La cadence est fixée à 10 minutes par donne (jeu et reconstitution).

La mise en place de la première séance sera faite par Extar inscription. A l'issue de la 1^{ère} séance, les derniers de chaque ligne au plus bas pourcentage pourront être éliminés. Uniquement s'il y a une table relai. Le nombre maximum d'éliminés sera de 3 Joueurs.

La mise en place de la deuxième séance sera faite selon le serpent.

Participation : 15€ par joueur la première séance, 15 € par joueur la deuxième séance.

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

Le silence est de règle durant les donnes.

INDICE - COEFFICIENT - PP

INDICE PCN Finale = **1.80**

Les PP seront attribués en fonction du nombre de participants.

POINT DE PERFORMANCE - PREMIERES SERIES

Série 1	Attribution de PP											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	20	16	13	11	9	7						
20	21	17	14	11	9	7	6					
24	22	18	15	12	10	8	6	5				
28	23	19	15	12	10	8	7	5	4	4		
32	24	20	16	13	10	8	7	6	5	4	3	
36	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
40	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
44	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
48	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
52	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3

INSCRIPTION

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement à :

Mr BOUQUILLON Mathias
Résidence l'Inédit
1 place de la République Apt 1
59390 TOUFLERS
Ou par mail à mathiasfft@yahoo.fr

Avant le 25 Novembre 2022 Minuit.

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

Les contraintes sanitaires en vigueur le jour du tournoi s'imposeront (pass-sanitaire – port du masque – gestes barrières ...)

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

L'arbitre peut infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,25 d'abaissement de pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante. Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 24 heures au Président de la commission concernée, la décision sera notifiée à l'intéressé

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.

TELEPHONE PORTABLE et Animaux domestiques

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leur portable du début et jusqu'à la fin de chaque séance.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

***En cas de non-respect de ces règles,
Le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.***

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Le Directeur d'Epreuve
Et Président de Zone
Mathias BOUQUILLON

